

Conditions générales de Vente Trachsel SA

1. L'heure d'arrivée et de départ sont fixées à 16h00/10h00.
2. Dans le prix de location sont compris : électricité, chauffage, linge (lit-toilette-cuisine), nettoyage pour un usage normal et TVA.
Ne sont pas compris: la taxe de séjour et les prestations supplémentaires.
3. La taxe de séjour et les prestations supplémentaires sont à payer sur place en cash et en CHF.
4. Une assurance annulation peut être conclue par notre intermédiaire, celle-ci s'élève à 4% du loyer.
Cette assurance couvre l'annulation du bail en cas de : maladie, accident grave, décès du locataire, d'un descendant ou ascendant direct et des beaux-parents. Sont exclus les maladies et accidents remontant à une date antérieure à la conclusion du contrat. Un certificat ou une attestation doit être fournie pour tout remboursement.
5. Conditions d'annulation :
 - 8 semaines avant le début de la location, 10 % du prix de location est retenu.
 - 8 à 4 semaines avant l'arrivée, 50% du prix de location est retenu.
 - Moins de 4 semaines avant l'arrivée, la totalité du montant est dû.
6. Les animaux ne sont pas tolérés dans les chalets et appartements, sauf autorisation expresse du bailleur
7. Le bailleur se réserve le droit de visiter ou de faire visiter les locaux loués.
8. Le locataire est responsable de l'appartement ou du chalet loué. Le logement doit être entretenu durant le séjour ; les meubles, décorations etc. doivent rester à leur place initiale, les échanges de vaisselle et autres objets d'un logement à l'autre sont interdits. A son départ, le locataire laissera une vaisselle propre et rangée, le four nettoyé et les ordures déposées aux endroits prévus à cet effet.
9. Une caution de CHF 200.- doit être versée à la prise de possession du logement. Elle est restituée au moment du départ, après déduction de dégâts éventuels
10. Les clés de l'appartement/chalet peuvent être retirées auprès de notre agence qui se trouve au centre d'Anzère, Rue du Nord 5, à 100 m à droite du supermarché COOP. Nos heures d'ouverture sont tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00, le dimanche de 15h00 à 18h00.
11. Pour tous les détails non prévus par le présent contrat, s'appliquent les art. 253 et suivants du Code fédéral des Obligations, à défaut des usages locaux. For auprès de l'autorité compétente de Sion.

Anzère, décembre 2019